

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune

Séance du 24 mars 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 14/03/2025

8

vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 6

Présents : Monsieur Patrick LECROQ, Madame Rose Marie SORIA, Madame Frédérique LATOUR, Madame Dominique LIMOUZY, Monsieur Benoît MENE, Monsieur Gilles ROBERT

Votants: 6

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Monsieur Julien AUDIER -SORIA, Monsieur Joël MENE

Secrétaire de séance: Madame Frédérique LATOUR

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26/03/2025 et publié ou notifié

28/03/2025

Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU & ASSAINISSEMENT VILLEFRANCHE DE CONFLENT 2024 - DE_019_2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération DE_018_2025 du 24 mars 2025 du Conseil Municipal portant approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 11 765.51€

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	12 386,13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	94 362,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	620,62
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	11 765,51
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	11 765,51
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de réception de l'AR: 26/03/2025

066-216602235-DE_019_2025-DE

AGED I

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	11 765,51
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré à Villefranche de Conflent, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Patrick LECROQ



Patrick Lecroq

LE SECRETAIRE

[Handwritten signature]

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de reception de l'AR: 26/03/2025

066-216602235-DE_019_2025-DE

AGEDI